BAC+5 (niveau 7) - RNCP 42358

Master Finance

Détails du programme par partenaire pédagogique

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
6848570	**Ile-de-France**	Paris	IAE Paris	• 24 mois - 816 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage au rythme d'une à deux semaines en formation et le reste en entreprise	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de l'IAE Paris et, le cas échéant, séquences à distance . cours magistraux et travaux dirigés . études de cas sectorielles . mises en situation professionnelle . mémoire de fin d'études et séminaire professionnel à l'international . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et accès à son environnement numérique de travail.	• L'action de formation est certifiante. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le respect du référentiel national d'évaluation et de son règlement des études : contrôle continu, mémoire de fin d'études et séminaire professionnel à l'international. Chaque bloc de compétences validé donne lieu à l'attribution des crédits ECTS correspondants. Le jury de diplôme délibère sur la base des résultats obtenus. En cas de validation, le master mention Finance (RNCP42358, niveau 7) est délivré par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au nom du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	iae-paris.com	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de l'IAE Paris et, le cas échéant, séquences à distance . cours magistraux et travaux dirigés . études de cas sectorielles . mises en situation professionnelle . mémoire de fin d'études et séminaire professionnel à l'international . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et accès à son environnement numérique de travail.	• Moyens techniques : salles de cours et de travaux dirigés équipées . salles informatiques . environnement numérique de travail et plateforme pédagogique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne . outil de classe virtuelle . accès aux ressources documentaires de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne . plateforme de formation à distance et base documentaire réglementaire DIFCAM.	• Moyens humains : enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne . intervenants professionnels du secteur bancaire et financier . responsable pédagogique désigné par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 8 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, et le règlement des études de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont opposables pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . relevés de notes et procès-verbaux de jury transmis par l'établissement certificateur. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le respect du référentiel national d'évaluation et de son règlement des études : contrôle continu, mémoire de fin d'études et séminaire professionnel à l'international. Chaque bloc de compétences validé donne lieu à l'attribution des crédits ECTS correspondants. Le jury de diplôme délibère sur la base des résultats obtenus. En cas de validation, le master mention Finance (RNCP42358, niveau 7) est délivré par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au nom du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
7067709	**Méditerranée**	Aix-en-Pce	Faculté Economie Gestion Aix-en-Pce	• 12 mois - 510 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage, au rythme d'une semaine en entreprise puis une semaine de formation à l'université. Le calendrier des périodes en centre et en entreprise est communiqué à l'apprenti et à l'employeur avant le démarrage de la formation.	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de la Faculté Economie Gestion Aix-en-Pce et, le cas échéant, séquences à distance . cours magistraux et travaux dirigés . études de cas sectorielles . mises en situation professionnelle . projet tutoré ou mémoire . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques de l'Aix-Marseille Université et accès à son environnement numérique de travail.	• L'action de formation est certifiante. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'Aix-Marseille Université dans le respect du référentiel national d'évaluation et de son règlement des études : contrôle continu, travaux écrits, mises en situation professionnelle et travail de fin de parcours soutenu devant un jury. Chaque bloc de compétences validé donne lieu à l'attribution des crédits ECTS correspondants. Le jury de diplôme délibère sur la base des résultats obtenus. En cas de validation, le master mention Finance (RNCP42358, niveau 7) est délivré par l'Aix-Marseille Université au nom du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	feg.univ-amu.fr	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de la Faculté Economie Gestion Aix-en-Pce et, le cas échéant, séquences à distance . cours magistraux et travaux dirigés . études de cas sectorielles . mises en situation professionnelle . projet tutoré ou mémoire . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques de l'Aix-Marseille Université et accès à son environnement numérique de travail.	• Moyens techniques : salles de cours et de travaux dirigés équipées . salles informatiques . environnement numérique de travail et plateforme pédagogique de l'Aix-Marseille Université . outil de classe virtuelle . accès aux ressources documentaires de l'établissement . plateforme de formation à distance et base documentaire réglementaire DIFCAM.	• Moyens humains : enseignants et enseignants-chercheurs de l'Aix-Marseille Université . intervenants professionnels du secteur bancaire et financier . responsable pédagogique désigné par l'établissement . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 8 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, et le règlement des études de l'Aix-Marseille Université sont opposables pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . relevés de notes et procès-verbaux de jury transmis par l'établissement certificateur. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'Aix-Marseille Université dans le respect du référentiel national d'évaluation et de son règlement des études : contrôle continu, travaux écrits, mises en situation professionnelle et travail de fin de parcours soutenu devant un jury. Chaque bloc de compétences validé donne lieu à l'attribution des crédits ECTS correspondants. Le jury de diplôme délibère sur la base des résultats obtenus. En cas de validation, le master mention Finance (RNCP42358, niveau 7) est délivré par l'Aix-Marseille Université au nom du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.